



POLE FORMATION ET EMPLOI
Bureau du 21 juin 2019
Points



Service civique

Service civique – Renouvellement agrément 2019

Réunion avec l'Agence du Service civique le 18 juin 2019

Renouvellement de l'agrément déposé:

- A l'exception des ligues et des comités, toutes les structures clubs devront formuler une nouvelle demande pour « émarger » à notre agrément,
- Dossier à compléter (semaine du 17 juin 2019) par:
 - Questionnaire de suivi des jeunes en service civiques (tous les 3 mois)
 - Outils de suivi des missions à produire par la FFBB
 - Stratégie d'accompagnement des jeunes dans leur projet formation
 - Conditions d'accueil des jeunes mineurs
 - Étrangers accueillis dans le cadre des missions de SC : alerte de l'Agence sur la difficulté. Mise en garde.
- Lancement de l'appel à intention auprès des structures (août 2019)
- Traitement des demandes (août, septembre)
- Début des missions pas avant mi-octobre (au plus tôt)

Le renouvellement de l'agrément est dissocié désormais des résultats du contrôle

- Les contrôles sont en cours,
- Un rapport provisoire sera transmis à la fédération octobre/novembre pour produire ses observations.
- Plusieurs têtes de réseau (LR ou CD) seront soumis au contrôle (probablement septembre 2019)